

La lettre

des élu-e-s affilié-e-s à l'ANECR du groupe

Nouveau Monde En Commun

Yolande Guinle, Myriam Martin, Marie Piqué, Mylène Vensentini,
Patrick Cases, Nicolas Cossange, Jean-Luc Gibelin, Serge Regourd



N° 16 « Spécial AP du 3 novembre »

NOVEMBRE 2017

L'EDITO

Le président des riches !

Six mois après son élection, seulement 35% de personnes portent une appréciation positive du Président : la réalité des reculs sociaux commencent à se faire jour. Sans dresser une liste exhaustive des mauvais coups qui se succèdent depuis son élection, nous retiendrons que c'est leur sens qui compte. Car sans conteste nous avons bien un Président pour les riches, sans conteste nous mesurons bien une volonté de servir celles et ceux qui ont déjà tout. Et c'est pour cela que ce Président et ce gouvernement mènent une véritable attaque en règle envers les collectivités, avec pour objectif principal la remise en cause des dépenses publiques.

Pour ce qui nous concerne, on ne découvre rien !

Toutes celles et tous ceux qui avaient été sensibles au chant des sirènes, en particulier dans le cadre du premier tour des présidentielles et législatives doivent aujourd'hui mesurer l'erreur de leur choix.

A l'inverse le maintien des services publics, le choix de l'investissement public, celui de la transition énergétique, le renforcement de l'accompagnement de celles et ceux qui en ont le plus besoin, notamment les bénéficiaires des tarifs sociaux, sont les vrais marqueurs des politiques de gauche.

C'est ce que nous portons à la région, dans les commissions sectorielles, dans les vice-présidences, les délégations, dans les orientations budgétaires.

A noter

Pour suivre l'actualité du groupe *Nouveau Monde en Commun*, visitez régulièrement les sites :

<http://nouveaumondeencommun.fr/>

[https://fr-fr.facebook.com/](https://fr-fr.facebook.com/nouveaumondeencommun/)

nouveaumondeencommun.fr/

LES ÉLU-ES RÉGIONAUX

NOUVEAU MONDE
en Commun

LE RASSEMBLEMENT CITOYEN, ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
RÉGION OCCITANIE - PYRÉNÉES - MÉDITERRANÉE

La lettre

des élu-e-s affilié-e-s à l'ANECR du groupe *Nouveau Monde En Commun*



Lettre mensuelle des conseillers régionaux du groupe
Nouveau Monde En Commun, membres de l'ANECR
Directeur de publication : Jean-Luc Gibelin.

Comité de rédaction : les élu-e-s affilié-e-s à l'ANECR du groupe NMEC. Agnès Saurat et Julien Sueres
Conception, réalisation et graphisme : René Grammont.
Crédit photos : Emilie Cabello et pages Facebook.

Lettre ouverte des élu-e-s de la majorité régionale au ministre de la cohésion des territoires Jacques Mézard

L'annonce faite par le gouverne-

ment de réduire le montant des APL, ainsi que de demander aux bailleurs sociaux de baisser les loyers, a forcé nombre d'acteurs du secteur à se mobiliser. Que cela soient les collectivités locales, les collectifs citoyens ou encore les partenaires associatifs, une grande majorité des acteurs du logement social n'est pas prête à accepter une réforme qui va engager fortement le pronostic vital de nos organismes de logements sociaux, impacter les locataires les plus modestes et faire payer au secteur social les dérives du secteur privé.

Ces mêmes acteurs ont exprimé leur désaccord lors du congrès de l'Union Sociale de l'Habitat auquel était présent le ministre de la cohésion des territoires. Dans notre région, plusieurs bailleurs sociaux et organismes m'ont contactée, pour me demander notamment d'interpeller nos élu-e-s parlementaires. Je leur ai écrit en leur rappelant que si cette réforme devait passer, ils en porteraient toute la responsabilité.

Mais face à cette véritable casse du logement social, j'ai décidé de plus, en ma qualité de vice-présidente, et avec l'approbation de l'ensemble des élus de notre majorité, d'adresser une lettre ouverte au ministre de la cohésion des territoires Jacques Mézard. Celle-ci, co-signée par l'ensemble des élu-e-s de la majorité, a pour but de solliciter le soutien de monsieur le ministre pour s'opposer à ce projet néfaste.

Afin que cette lettre puisse faire l'objet d'attention du plus grand nombre, elle vous est jointe avec ce communiqué. Je reste à votre disposition pour tout besoin d'information complémentaire.

Marie Piqué
Vice-Présidente
en charge des Solidarités,
Services publics, de la vie
associative et du logement



**Lettre ouverte des élu-e-s de la majorité d'Occitanie à l'attention de Jacques Mézard,
ministre de la cohésion des territoires**

Objet : Baisse concomitante des APL et des loyers

Monsieur le ministre,

Les élu-e-s de la majorité de la Région Occitanie dont je fais partie en ma qualité de vice-présidente en charge des solidarités, des services publics, de la vie associative et du logement, tenions à vous interpeller sur l'actualité de ces derniers jours portant sur la baisse de l'APL. C'est une réelle menace qui pèse sur notre modèle économique et qui compromet, ni plus ni moins, la pérennité de beaucoup d'organismes.

Sur le principe, la nécessité de maîtriser la dépense publique peut s'entendre. Cependant, les questions d'équité, de justice sociale et de solidarité ne peuvent rester sans réponse. L'APL est une aide sous conditions de ressources destinée aux familles aux revenus les plus modestes, qui sont malheureusement en grand nombre dans notre région. Cette allocation relève donc logiquement de la solidarité nationale, permettant ainsi d'atténuer les disparités sociales des différents territoires.

Demander aux organismes HLM de compenser la baisse de loyers de leurs propres locataires met ainsi fin au caractère national de redistribution. La solidarité relèverait de chacun des organismes, avec un effet anti-redistributeur puisque, plus nous logeons de ménages précaires, plus nous avons de l'APL, plus nous baissions les loyers. Les organismes assumant pleinement leur vocation

sociale seraient les plus pénalisés.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que les loyers HLM sont plafonnés et que l'APL ne peut être un facteur inflationniste dans le secteur social, contrairement au secteur privé qui est, à de rares exceptions, déréglementé.

Sur les 18 milliards d'euros alloués aux APL, seuls 8 milliards bénéficient au secteur HLM et bien que l'APL bénéficie à 55% au secteur privé, la baisse des loyers est programmée uniquement pour le logement social. Cela va revenir à faire payer au secteur social les dérives du secteur privé !

Sur le plan économique, cette mesure est là encore une hérésie. Une ponction d'ampleur sur les organismes ne peut qu'avoir des répercussions négatives sur l'activité des organismes (construction, réhabilitation, maintenance), donc sur les rentrées fiscales en découlant mais également sur le quotidien de nos locataires, et sur l'emploi (300 000 emplois perdus nationalement).

Pour notre part, nous sommes convaincu-e-s que si cette mesure était appliquée, plusieurs centaines d'organismes se retrouveraient en grande difficulté financière. C'est une menace brutale pesant sur le logement social, mais également sur les locataires.

Pour ces derniers, non seulement le gain sur la quittance sera nul, mais ils perdront en qualité de service, du fait de la diminution induite des budgets consacrés aux réhabilitations, gros

travaux et entretien courant. En outre, la présence humaine dans les quartiers baissera, au vu des diminutions de masse salariales auxquelles les organismes vont être contraints. Les annonces qualifiées de contreparties ne permettront pas d'empêcher l'écroulement du secteur HLM, pourtant vital pour la cohésion sociale, et la fin de notre modèle économique ! Le décalage entre les baisses des loyers immédiates et les contreparties insuffisantes à moyen ou long terme, est un élément fort qui concourt à la non viabilité des dites contreparties. Vous l'aurez compris, l'heure est grave. Nous ne pouvons accepter une telle mesure, aussi inéquitable qu'inefficace, et qui engage fortement le pronostic vital de nos organismes de logements sociaux.

Nous sollicitons solennellement au nom des milliers de familles locataires de logements sociaux dans notre région votre soutien pour s'opposer à ce projet susceptible de réduire à néant nos efforts, et pour continuer d'améliorer le quotidien de nos concitoyen-ne-s les plus modestes et respectables.

En leur nom, nous comptons sur vous pour un retour à la raison de notre gouvernement, vous remerciant par avance pour votre compréhension. Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Signataires :

Les élu-e-s du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen
Les élu-e-s du groupe Nouveau Monde en Commun
Les élu-e-s du groupe des Radicaux de Gauche

Orientations budgétaires !

Le débat sur les orientations budgétaires est un moment important de la vie démocratique de notre institution. Ce n'est pas la première fois que j'interviens au nom de mon groupe ou de ma délégation sur le désengagement de l'État en ce qui concerne le financement des collectivités territoriales publiques.

Cette fois-ci le contexte politique a changé et le paysage a été complètement chamboulé. Sans vouloir paraphraser le Président de la République, je ne jetterai pas des pierres sur le premier de cordée, mais je m'intéresserai au dernier de la cordée qui a les pieds ballants dans le précipice, la langue sortie proche de l'asphyxie. Le dernier de cordée représente les petites communes de montagnes et l'ensemble de nos collectivités territoriales. Nos différentes formations l'ont dénoncé, avec des nuances d'appréciation, lors de séminaires ou d'assemblées plénières.

Nous avons même soutenu ensemble une délibération pour interpeler le gouvernement de l'époque sur les difficultés, de plus en plus grandissantes des collectivités territoriales face aux besoins des populations. Lors d'une précédente intervention, j'avais humblement évoqué quelques pistes de réflexions pour trouver d'autres recettes financières pour desserrer la corde. Au moment où le gouvernement fait de la réduction de la dette et des dépenses

publiques sa priorité, nous pouvons nous interroger sur le gros nuage opaque du CICE qui prive le dernier de cordée de bouffées d'air frais salutaires.

Ce sont 27 milliards « bouteilles d'oxygène » de manque à gagner pour l'État, dans un brouillard le plus total, car on n'en connaît ni l'usage, ni la destination, ni les objectifs. Cela équivaut quand même à deux fois le montant total de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), trois fois le budget de la Police Nationale ou encore au recrutement de 300 000 enseignants chaque année. On nous parle tous les jours de la dette publique mais quid de la dette privée, qui atteint 72% du PIB pour les sociétés non financières ? On ne nous en parle jamais, mais nous sommes en train de la payer.

Si l'on doit mener l'exercice critique sur les dépenses publiques, il faut également le conduire sur les recettes dont se prive l'État. Il me semble que notre majorité peut s'inscrire pleinement dans cette démarche.

La réforme des territoires, même si elle a amené toute une série de transferts de compétences, nous a donné à contrario une certaine force politique sur l'échiquier national que nous devrions utiliser afin de peser le plus possible dans le débat sur la recherche de nouvelles recettes. Si nous n'intervenons pas plus fortement, cette situation fragilisera de plus en plus les services publics

de proximité et ouvrira plus rapidement la porte de leur financiarisation.

Si d'autres pistes de recherche de ressources ne sont pas explorées, nous ne pourrions plus faire face aux abandons financiers de l'État.

Dans ce paysage politique national, notre Région garde l'originalité de la composition de sa majorité. Même s'il existe des différences de vue entre nos formations politiques, il me semble important que nous continuions de débattre sur de nouvelles alternatives économiques pour nos institutions. Celles-ci pourraient être porteuses d'un espoir nouveau pour les populations. Il faut que nous réfléchissions à desserrer l'étau financier pour lever la pression sur les arbitrages économiques.

Ce n'est pas une simple posture mais bien un choix politique pour l'avenir de notre Région.

C'est pour cela que nous contribuerons et soutiendrons toutes initiatives allant dans ce sens. Nous devons dès à présent le montrer avec plus de force !
Merci.

Patrick Cases
Co-président
du groupe NMEC

Alimentation !

Nous avons débattu sur la démarche régionale concernant l'alimentation. Nous mesurons bien cette que cette démarche s'inscrit dans une interrogation globale que les populations se posent sur le contenu de leur assiette.

Au niveau national le gouvernement a lancé les États Généraux de l'Alimentation. L'alimentation devient bien un enjeu national et par la même occasion un enjeu politique. Elle semble irriguer nombre de questionnements, elle déborde inmanquablement sur plusieurs secteurs d'activités économiques. Parler d'alimentation c'est parler d'agriculture, de foncier, de moyens de production, de choix de culture, de transformation. C'est aussi parler d'irrigation, de gestion de l'eau, d'environnement, C'est aussi parler d'éducation, de santé publique. Comment nourrir les populations ? Cette simple question détermine d'énormes enjeux politiques et économiques. Dans ce contexte je voudrais simplement préciser notre positionnement, sur les États Généraux de l'Alimentation initiés par le Président Macron. En effet, derrière ses propos « d'arrêter les productions qui ne marchent pas... ne s'inscrivant pas dans la concurrence internationale, de conditionner les aides à la taille des organisations de producteurs, de restructuration, de pro-

duire plus... », le Président actualise les vieilles recettes libérales qui ont conduit un agriculteur sur trois à vivre avec moins de 350 euros par mois, ainsi que la disparition d'une ferme toutes les cinq minutes jusqu'au suicide agricole tous les deux jours.

Pour promouvoir une agriculture durable, nous proposons un autre paradigme alimentaire construit avec les paysans et la société :

- L'instauration d'un moratoire immédiat, financier, fiscal de l'agriculture française pour permettre aux exploitations de retrouver leurs équilibres économiques.

- La création d'un fond de soutien à l'agriculture paysanne et ses filières relocalisées, courtes, de proximité et biologiques,

- La promotion d'une nouvelle politique agricole et alimentaire (PAC) en Europe, qui réponde en priorité aux besoins des citoyens, débarrassée des accords de libres échanges (CETA, Mercosur...) avec pour objectif la souveraineté alimentaire des peuples et la transition écologique.

Notre groupe participera avec intérêt aux travaux des échanges sur l'alimentation. Nous porterons avec force que le débat sur la rémunération du travail paysan n'est pas un débat de forme mais bien de fond.

Patrick Cases



Point d'actualité et explication de vote sur un vœu

Madame la Présidente, Chères et Chers Collègues,

Je souhaiterais à l'occasion de ce point d'actualité, alerter le Conseil Régional sur la situation de notre concitoyen Salah Hamouri.

Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, a été interpellé le 22 Août dernier à son domicile de Jérusalem-Est, et placé en détention administrative pour 6 mois, mesure renouvelable ad vitam aeternam sans procès, sans dossier, en totale illégalité au vu des accords internationaux et notamment la IVème convention de Genève et ses articles 78 et 72 sur le droit à se défendre.

Notre région, attentive au respect des Droits de l'Homme et du droit international, attachée à une paix juste et durable au Moyen-Orient avec qui nous partageons la mer Méditerranée, ne peut rester indifférente.

Salah Hamouri avait déjà été incarcéré de 2005 à 2011 sur la base d'accusations jamais prouvées, qu'il a toujours nié avec force et conviction. Il avait à l'époque reçu un soutien massif de personnalités, d'élu-e-s, d'ONG, et de collectivités territoriales. Ce soutien avait amené la diplo-

matie française conduite alors par Alain Juppé à intervenir sous l'égide de l'ONU à induire sa libération dans le cadre d'un échange de prisonniers.

Son arrestation et sa condamnation à purger la fin de sa peine initiale est donc une violation grave et un acharnement politique envers celui qui est un militant des droits des prisonniers Palestiniens.

Je parlais de la mobilisation large qui avait abouti à sa libération, elle est à reconstruire aujourd'hui avec la certitude que derrière la justice se trouve la paix. Les soutiens des candidats François Hollande et Jean-Luc Mélenchon, du Conseil de Paris et de tant d'autres collectivités, d'Amnesty International en outre avaient été déterminants.



Nicolas Cossange

Le vœu

« La Région Occitanie refuse cette recentralisation qui va à contre-courant de l'Histoire et à l'encontre des attentes de nos concitoyens.

Elle demande donc au gouvernement de :

- *Revenir sur les baisses et suppressions de dotations programmées et sur son projet de contrats financiers qui imposerait de fait de l'austérité aux collectivités*
- *Respecter la parole de l'Etat en attribuant aux Régions une fraction du produit de TVA suffisant pour compenser intégralement la suppression de la DGF et du Fonds de soutien économique*
- *Respecter la démocratie locale, les élu-e-s au suffrage universel et le principe constitutionnel de libre administration des collectivités. »*

Les élu-e-s du groupe NMeC s'associent au vœu présenté par le Groupe SRC.

La baisse des dotations et des moyens s'inscrit dans une attaque en règle contre les politiques

de solidarité autant que contre la décentralisation territoriale, attaques menées par Emmanuel Macron et sa majorité.

ISF, APL, loi travail XXL, Sécurité Sociale...

Cette logique de casse sociale et des solidarités est la même que celle qui prévaut à la baisse des moyens alloués aux collectivités. Au fond que se cache-t-il derrière cette baisse ? Une austérité imposée, contrainte et forcée pour ceux qui, comme la Région Occitanie, ont fait le choix du service public, de la solidarité, de l'égalité des territoires et du développement économique respectueux de l'homme et de la planète.

Nous saluons la présentation de ce vœu aujourd'hui, jour de débat du Débat d'Orientations Budgétaire. C'est un acte politique fort. Nous vous faisons d'ores et déjà la proposition de porter ce débat dans une délibération du Conseil Régional quand nous voterons le budget.

Nicolas Cossange

Égalité Femmes- Hommes

Madame la Présidente, Messieurs et Mesdames les Élu-e-s,
Personne n'a la baguette magique, sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Est-ce que la politique doit toujours intervenir ? Est-ce que ce n'est pas au dialogue syndical d'avancer sur ce sujet ?
Je tenais en préambule à rappeler les propos tenus par Marine Le Pen au mois d'octobre 2016. Alors oui la Région donne des chiffres, avance des projets mais que je sache, s'il suffisait de changer de couleur politique pour enrayer les inégalités, que fait le FN dans les villes qu'il gère ?
D'autant plus que les maux, les injustices, les crimes que subissent les femmes sont les mêmes dans tous les pays du monde avec plus ou moins d'intensité selon le degré de développement des sociétés. Partout des résistances s'organisent contre le patriarcat, des femmes américaines, aux femmes espagnoles ou polonaises, ou, plus près en France, avec des femmes du boulevard de Strasbourg à Paris contre des patrons mafieux. Et en même temps, au plus haut sommet de notre institution, pas de Ministère des Droits des Femmes, avec un budget dédié, mais, seulement, un secrétariat d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes et voilà le supplément d'âme de retour avec un budget amputé de 7, 5 millions d'Euros !
Macron et ses ordonnances qui vont surtout impacter les CDD ou celles qui travaillent dans des petites entreprises. Deux catégories où les femmes sont surreprésentées. Avec l'inversion de la hiérarchie des normes, les conventions collectives de branche pourront être, demain, remises en cause par des accords d'entreprise, quand on sait les pièges des négociations. La disparition du CHSCT, lorsqu'on sait que 20% des femmes déclarent avoir déjà subi du harcèlement sexuel sur leur lieu de travail ... Le gouvernement affaiblit, de fait, les outils de l'égalité professionnelle en entreprise.
Notre travail doit donc s'articuler autour de toutes nos commissions, éducation, bien sûr, pour, entre autre, lutter contre tous les stéréotypes, formation professionnelle, pour promouvoir la mixité des filières et des emplois. Pour tout ce qui concerne l'attribution des aides aux entreprises celles-ci doivent être conditionnées à

la mise en œuvre de politiques pour l'égalité femmes hommes. Et quoi qu'en pensent certains et certaines ici, nous avons besoin des CIDFF, du planning familial et de tous ces tissus associatifs et mouvements qui œuvrent au quotidien pour aider, écouter, comprendre, éduquer et agir auprès des femmes en priorités et des hommes victimes de violences. Nous avons besoin de développer les partenariats avec ces associations qui travaillent dans le milieu de la culture et qui travaillent aux questions d'égalité avec parfois d'autres accroches.

Le droit à l'égalité dépasse largement les prérogatives d'une seule commission. Nous sommes certains à penser que ce n'est pas le patriotisme économique qui va amener à plus d'égalité et que c'est bien le système capitaliste qui creusent les inégalités.

Nous devons continuer toutes et tous à travailler en collaboration, intégrer l'égalité des femmes et des hommes dans les politiques publiques requiert des méthodes « incontournables ». Nous devons toutes et tous être toujours plus vigilant-e-s, pour créer les conditions afin de rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes ici et ailleurs et cela nécessite un budget à la hauteur.

Mylène Vesentini



Agroalimentaire ...

Dans les différents rapports il est mentionné d'une part que l'agroalimentaire et la forêt représentent le premier secteur économique de notre région et d'autre part que celle-ci est la 2ème région agricole par la surface agricole utile.

Dans sa volonté de développement économique notre Région s'est fixée des objectifs concernant le secteur agricole dans son ensemble. Il s'agit donc pour le territoire, de proposer notamment une politique d'aide à l'installation et à la transmission ambitieuse pour la période 2018-2020.

Pour relever ces objectifs nous devons entendre les inquiétudes de la profession, à savoir par exemple pour le vin la concurrence espagnole et italienne, la demande des agriculteurs et des agricultrices d'interdire de vendre à perte, même si nous ne pourrions pas tout régler dans cet hémi-

cycle, la refonte de l'assurance récolte, l'accélération du paiement des aides ou bien encore des prêts à taux zéro.

Nous devons aussi entendre leurs inquiétudes face au changement climatique, car après le gel, la profession a dû affronter une année de sécheresse, et des restrictions d'eau à un niveau très élevé ont été prises sur une partie du territoire.

Toutes les cultures ont souffert, fruits, légumes, tournesol, blé, vignes. Voilà donc deux années consécutives en berne. Cela ne va pas manquer d'impacter les trésoreries des vigneron locaux qui sont de plus en plus inquiets pour leur avenir.

Alors si notre Région a l'ambition de développer le bio, de structurer des filières afin de répondre aux besoins du consommateur et des marchés, nous devons mener des études pour anticiper les changements climatiques de demain. Le Smeag (syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne), où la

Région siège, y travaille déjà. Avec une élévation de la température, bien des cultures vont être impactées, à commencer par la production de vin. Les précipitations baisseront probablement en été. Nous devons donc mener une réflexion sur l'irrigation, le partage et l'économie de l'eau. La recherche a certainement un rôle important pour favoriser des économies d'eau tout en assurant les cultures. Tout comme nous avons su impulser des politiques d'économies en termes d'énergies, nous devons certainement faire de même pour ce qui concerne l'eau...

Alors, si notre Région veut développer les circuits courts, renforcer la consommation locale, il va falloir permettre aux producteurs de produire, dans de bonnes conditions, en leur assurant des revenus dignes, tout en prenant en compte les changements climatiques qui ont déjà commencé à impacter notre paysage.

Mylène Vésentini

Agenda

Assemblée Plénière : 20 et 21 décembre

Commission Permanente : 15 décembre ; 16 février 2018

Commissions Sectorielles : 30 novembre et 1er décembre ; 1er et 2 février 2018

Exécutif : le 20 novembre ;

Initiative Les LGV Occitanie OUI : 29 novembre

Vœux à la population : 25 janvier à MTP et 26 janvier Toulouse

Circuits courts

L'approvisionnement en circuits courts et le développement de l'agriculture biologique sont des thèmes qui nous sont chers et que notre groupe porte régulièrement.

Le rapport présenté aujourd'hui concerne le développement de l'introduction dans la restauration des lycées de produits locaux de qualité, frais ou surgelés, à hauteur de 40% dont la moitié issue de l'agriculture biologique.

Il répond, en fait, à une réalité reconnue aujourd'hui :

les consommateurs, qui, au gré des crises et scandales agro-alimentaires successifs sont en train de modifier leurs habitudes de consommation et leurs exigences

les agriculteurs bio qui proposent un mode de production agricole autre, respectueux de l'environnement et des cycles des saisons, diversifié et à taille humaine, dont les perspectives de développement peinent à décoller faute d'ouverture des marchés notamment publics, dont la restauration scolaire

enfin, une réalité de santé publique qui révèle tous les jours les effets sur la population de la « mal bouffe » et de l'alimentation industrielle. Malgré cela le retour à une alimentation plus saine, notamment au sein des lycées, ne peut s'effectuer sans un accompagnement tant auprès des chefs d'établissement, des agents gestionnaires, des personnels de restauration que des élèves et des parents d'élèves, et ce, en restant acceptable en terme de prix.

Outre les aspects sanitaires et de sensibilisation nécessaires, c'est aussi une opportunité pour la revitalisation de nos territoires, en permettant la structuration de la filière, la création d'emplois

locaux et la pérennisation des agriculteurs bio, voire aussi à faire naître des vocations en démontrant que l'agriculture est une filière d'avenir viable.

Tout ceci nous permet donc, grâce à l'orientation volontariste de ce rapport d'ouvrir des perspectives optimistes et de donner un second souffle à la branche agricole.

Pour autant la Région devra rester vigilante quant à l'effet d'aubaine que pourrait générer cette nouvelle orientation concernant notamment la production biologique. En effet elle devra s'assurer que l'accès au marché généré et donc l'approvisionnement des établissements se feront auprès de structures à taille humaine créatrices d'emplois locaux pérennes sans retomber dans un mode de production intensif.

Yolande Guinle



Question orale posée par Yolande Guinle

Madame la Présidente,
J'ai été récemment interpellée par le Collectif " Non au gaz de schiste 65" : notre groupe souhaite aujourd'hui vous faire part des préoccupations et inquiétudes qui l'animent.

En effet, la société australienne Gas2Grid s'est vue attribuer par l'État, en 2008, un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures sur Saint-Griède, zone couvrant 3 départements: Gers, Pyrénées Atlantiques et Hautes-Pyrénées. Pour le département des Hautes -Pyrénées, dont je suis originaire, 9 communes sont concernées: Caussade-Rivière, Estirac, Hagedet, Lascazères, Madiran, Maubourguet, Sombrun, Soublecause et Villefranque.

Ce permis accordé pour une durée de 5 ans aurait dû être renouvelé en 2013. Le collectif a alors multiplié les recours pour empêcher sa prolongation; car bien qu'orientée sur une recherche d'hydrocarbures dits conventionnels tout en sachant pertinemment qu'ils ne sont pas ou peu présents sur ce territoire, cette demande était susceptible de déboucher sur la recherche de gaz ou de pétrole de schiste, hydrocarbures dits conventionnels. Cause entendue en 2015 puisque Ségolène Royal, alors Ministre de l'Environnement a rejeté ce renouvellement via un arrêté ministériel. Malheureusement cette décision a été annulée par le Conseil d'État en août 2016; suite à cette décision, le Tribunal admi-

nistratif de Pau a donc condamné, en novembre 2016, l'État à modifier son arrêté dans les 30 jours sous peine d'une amende de 3000€ par jour de retard, à compter du 1er janvier 2017. Or, à notre connaissance, aucun arrêté n'a été reformulé à ce jour. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Et il demeure néanmoins inadmissible qu'à aucun moment du processus, les habitants des territoires concernés n'aient été associés. Malheureusement le cas de Saint Griède n'est pas un cas isolé et il existe des situations similaires dans notre région.

Malgré l'annonce du Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, Mr Hulot, d'interdire la production d'hydrocarbures à l'horizon 2040 en proposant une loi votée en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale le 10 octobre dernier, et interdisant tout nouveau permis d'exploration et confirmant l'interdiction par fracturation hydraulique, le collectif reste inquiet et alarmiste.

En effet il est prévu une prolongation des permis exclusifs de recherche déjà attribués et donc un " droit de suite" prévu dans le code minier, c'est à dire la possibilité de poursuivre l'exploitation si l'entreprise détentrice d'un permis ne rentre pas dans ses frais liés à des recherches préalables (mais pas au-delà de 2040). Cela signifie en clair donc d'interdiction effective d'exploitation des hydrocarbures non conventionnels (dont les gaz de pétrole et de schiste).

Même si la législation française interdit aujourd'hui l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures conventionnels mais aussi gaz et pétrole de schiste par fracturation hydraulique, rien ne garantit sa non remise en cause dans le cadre actuel de la mondialisation et des accords de libre-échange.

Alors que la Région Occitanie ambitionne de devenir 1ère Région à Énergie positive en développant les énergies renouvelables destinées, à terme, à couvrir les besoins et pour limiter le réchauffement climatique et répondre à l'urgence environnementale au motif des textes et engagements de la COP 21 et ce sur l'ensemble du périmètre de son territoire, le groupe Nouveau Monde en Commun souhaiterait, madame la Présidente que vous interveniez auprès du Ministre pour :

que les permis déjà accordés (dont celui de Saint-Griède) soient abrogés et que les demandes de prolongation des permis existants soient rejetées

que l'astreinte soit levée et les arriérés de paiement annulés

que vous lanciez également une démarche afin d'œuvrer à une réforme du code minier incluant l'interdiction de toute expérimentation, exploration et exploitation des hydrocarbures non conventionnels et ce, quelle que soit la technique utilisée.

Je vous remercie.

Des États Généraux de la culture à la Présidence de la commission culture.

Ma contribution à cette lettre sera cette fois, un peu particulière, en forme d'hommage à Jack Ralite.



J'ai eu le privilège d'être l'un de ses proches durant plusieurs décennies et je crois que notre relation était empreinte de confiance, de considération et d'affection par-delà la pudeur de Jack sur ce dernier terrain. Si je peux lui consacrer ces quelques lignes, si modestes au regard de la grandeur de sa personnalité, c'est que je suis convaincu que sans ma rencontre avec lui, je ne serai pas aujourd'hui président de la commission Culture de la Région d'Occitanie.

Il y a une filiation directe entre cette fonction et mon engagement auprès de lui au sein des États Généraux de La Culture. L'aventure commune débuta au moment de la privatisation de TF1, en 1986. J'avais écrit un article contre cette décision politique dans une revue technique, assez confidentielle, mais la curiosité de Jack le conduisait à tout lire. Il me téléphona un matin à 7 heures, et lorsqu'il se présenta comme Jack Ralite, je lui répondis que moi j'étais le Pape, et je lui raccrochais au nez, convaincu qu'un ami facétieux, me faisait une farce...

Il me rappela et je l'ai suivi depuis lors.

Plus de vingt ans de compagnonnage intense, parsemés de dizaines de meetings, de colloques, de publications, de voyages aux quatre coins du monde ensemble. Je fus aussi son « conseiller juridique », et nous avons notamment rédigé ensemble une proposition de loi sur l'audiovisuel public dont internet permet de retrouver la trace.

Parmi tellement de moments forts, le plus extraordinaire sans doute fut notre séjour à Berlin en novembre 1989. Nous sommes rentrés à Berlin-Est avec les contrôles aux check-points, et la chute du mur se produisit sous nos yeux. Nos nuits furent courtes et nos discussions longues. Notre cohabitation avec les responsables du SED (Pc de RDA) nous faisait voir le derrière du miroir et les tragédies vécues par d'honnêtes militants pris à revers par l'Histoire. L'émotion de Jack était si forte qu'elle fut partagée par tous les membres de la délégation des États Généraux.. Nous sommes revenus à Berlin réuni pour nous exprimer depuis les studios de Babelsberg, jusqu'à l'université Humboldt, et constater très vite qu'après avoir été victime du « tout public » de l'ancien régime, la culture pouvait être aussi malmenée par le « tout privé » libéral, sans imaginer cependant que le libéralisme deviendrait aussi bassement mercantile. L'esprit des affaires, disait déjà Jack, menace les affaires de l'esprit.

Les souvenirs de Prague ou de Ouagadougou sont empreints du même sentiment de prévalence de la culture dans le combat politique.

La filiation avec mon engagement régional transite aussi par le fait que le compagnonnage avec Ralite fit de moi un compagnon de route du Parti communiste, qui se poursuivit ensuite auprès de Marie Georges Buffet lorsqu'elle fut ministre et me mît en rapport avec d'autres responsables du parti, éclairant donc mon « apparentement » actuel.

Dans les dossiers que j'ai à connaître à la Région, tout ce que j'ai appris auprès de Jack constitue un matériau plus précieux encore que ce que j'ai appris à l'Université.

C'est de cette expérience de militant culturel qu'à cette époque du milieu des années 80, je décidais d'organiser ma recherche et mes enseignements autour de la culture et de la communication. Mon « Que - Sais-Je » sur L'Exception Culturelle n'aurait pu être ce qu'il est sans les réalités concrètes vécues avec Jack au sein des États Généraux de la culture et, ce sont ces acquis qui m'ont ensuite donné envie de m'engager - tardivement et modestement - dans les élections régionales pour m'occuper de la culture.

Ma fonction y est, évidemment, sans commune mesure avec les combats magnifiquement menés par Jack. Mais être digne de lui suffirait à justifier cet engagement...

Serge Regourd

A propos des orientations budgétaires

Je souhaiterais faire une incise avant mon intervention sur les orientations budgétaires, sur la question de l'égalité Femme-Homme, les femmes ne méritent pas les interventions lamentables de Messieurs Sanchez et Ardinat (FN) !

Pour revenir aux orientations budgétaires, il y a dans ce débat deux éléments qui s'imposent :

– tout d'abord la baisse de la dotation de l'Etat qui impacte une fois de plus les collectivités, et qui s'articule à une politique de Macron, brutale qui casse le code du travail, affaiblit les services publics. Le président des riches, image qui va à juste titre lui coller à la peau, dirige en faveur d'abord des plus puissants. La baisse de l'APL versus la baisse de l'ISF en est l'illustration. Mr Bernard Arnault, un des plus fortunés en France va bénéficier d'une baisse des impôts, grâce à la baisse de l'ISF, de 1,5 fois la somme « économisée » avec la baisse de l'APL.

Faire face c'est donc agir avec fermeté dans les semaines à venir pour refuser et s'opposer à la baisse injuste de cette baisse de dotation.

– Ensuite il faut le dire des marges de manœuvre existent pour proposer une politique alternative et répondre aux besoins de tous-tes nos concitoyens-nes, pour affirmer qu'une autre politique est possible autre que celle de

l'austérité, ou des économies à tout prix. Oui la région peut faire mieux :

Le taux d'épargne brut ou autofinancement brut est très important 404,6 millions votés au Budget Primitif (BP) 2016 et en définitive 560,7 millions réalisés au Compte Administratif 2016, soit 156,1 millions d'autofinancement brut, alimenté par la réduction d'un peu plus de 10% sur les dépenses d'intervention, de fonctionnement et de personnel du budget fonctionnement (171,2 millions d'euros de dépenses de fonctionnement en moins!). Même remarque pour l'emprunt, l'emprunt effectivement réalisé exprimé dans le Compte Administratif 2016, s'élève à 142,5 millions, soit une somme de 295,5 millions mobilisables en moins !

Si on résume, au vu donc des éléments donnés dans le Compte Administratif, le cumul de l'emprunt non réalisé, et de l'augmentation de l'autofinancement brut, s'élève pour 2016 à 451,6 millions.

Je poursuivrai par 3 remarques extraites du rapport du CESER, à partir de l'analyse comparative du Budget Primitif 2016 et du Compte Administratif 2016.

Je cite donc :

« Ne pas investir au maximum des possibilités de la région chaque année représente un manque important d'infrastructures pour les populations et les territoires et tout retard en la matière ne se rattrape pas. Ne pas assurer

toutes les dépenses de fonctionnement votées et nécessaires à l'institution et aux politiques d'intervention est préjudiciable à la région dans ses diverses dimensions. La région Occitanie doit faire preuve d'un volontarisme à la hauteur des enjeux auxquels elle est confrontée et des possibilités financières qui sont aujourd'hui les siennes ».

Il s'agit donc de constater que les marges de manœuvre existent et qu'on eut grâce à celles ci et grâce à un redéploiement budgétaire mettre en œuvre des politiques dont le marqueur est bien à gauche : fonds publics aux services publics, aider davantage les associations de la région, subventionner de manière plus conséquente une agriculture de qualité, avec des enjeux majeurs ceux de proposer de plus en plus dans les cantines scolaires des produits de qualité et des produits bio, de développer encore plus les transports en commun du quotidien, comme le transport scolaire, de développer une culture pour tous et toutes, de rénover et de restructurer les lycées de la région, de mettre fin à l'externalisation de la maintenance informatique et du chauffage, externalisation qui coûte très cher à la région, et de recruter des agents régionaux des lycées pour assurer un service public de qualité .

Myriam Martin

Avancement des personnels de la Région

Je souhaite intervenir en particulier sur le rapport 17 et j'élargirai mon propos sur l'emploi au sein de la région Occitanie. Concernant la détermination des taux de promotion (ratios), force est de constater des différences assez conséquentes qui amènent à s'interroger. Pour certains cadres d'emploi de la catégorie B, rédacteur principal 2eme classe, technicien principal 2eme classe, assistant socio éducatif, le ratio d'avancement est de 30%, alors que pour les autres cadres d'emploi, il est de 50%, par voie d'inscription sur un tableau annuel d'avancement ou de 100% par voie d'examen professionnel. On peut être surpris car on n'est pas dans l'égalité de traitement mais on n'est même pas là dans un traitement équitable. Cette question n'est pas une question technique elle est politique, traiter de manière identique les agents de la région quels que soient le cadre d'emploi, la catégorie, me paraît tout simplement juste. Si on met cela en parallèle avec les 100% d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial qui ne concerne que les plus hauts gradés de la fonction publique territoriale, en fin de carrière, on peut s'étonner davantage encore. Le coup de pouce pour les agents en fin de carrière devraient évidemment s'appliquer à tous nos agents et particulièrement les moins rémunérés. Sur l'emploi je ne partage pas les interventions de ce matin du FN et de la droite qui fidèles à leur ligne libérale, pense qu'il y aurait un emballement des dépenses. C'est une plaisanterie. Et je crois l'avoir dit ce matin en évoquant le Compte Administratif 2016 et la

baisse des dépenses de fonctionnement. D'ailleurs Mme Fita, à juste titre, a rappelé la maîtrise des dépenses ces deux derniers budgets.

Or si on parle plus généralement de l'emploi, est posée la question du recrutement d'agents pour que la région soit en capacité d'assurer ses missions, notamment de service public dans les lycées. Comme je l'ai dit à maintes reprises quand il n'y a pas de profs devant une classe, il n'y a pas de cours, quand il n'y a pas assez d'agents ou qu'il manque des agents et bien les tâches confiées à ces agents ne sont pas effectuées. Il faut une politique volontariste pour un recrutement conséquent d'ARL (agent non enseignant des lycées), sinon cette question va devenir le serpent de mer de la mandature.

Myriam Martin



Création du parlement de la montagne

Le Conseil régional Occitanie a fait le choix de créer un Parlement de la Montagne qui, sur le modèle du Parlement de la Mer permettra de donner la parole aux acteurs de l'économie montagnarde, tous secteurs confondus (l'agriculture, l'industrie, les services, l'agroalimentaire, l'artisanat et encore le thermalisme).

In fine il s'agira, à travers l'identification d'actions labellisées Montagne, à travers le repérage et l'émergence d'expérimentation « Montagne Occitanie » et grâce à un pilotage interne « transversal » au niveau des Vice-présidents et au niveau des directions, de mettre en œuvre tous les outils pertinents pour la rédaction du futur Plan Montagne Occitanie.

Quelle montagne souhaitons-nous pour notre Région dans 30 ans ? Dans 40 ans ?

Puisque notre Région a l'ambition de transmettre une image positive de la Montagne et de développer une stratégie globale de la Montagne qui n'existe nulle part ailleurs, elle portera des initiatives à valeur de starter (pour débloquer des fonds européens par exemple) et mettra en place des contrats d'objectifs avec les territoires notamment autour de l'ingénierie. Elle encouragera deux types d'action (celles qui existent déjà dans les délégations et celles qui relèvent de l'expérimentation), avec des enjeux transversaux, notamment par exemple le maintien des services publics.

Pour mémoire, une large concertation a débuté: sept rencontres territoriales programmées de juin à juillet, d'où sont sorties près de 5000 contributions sur les sujets à aborder et sur le fonctionnement du futur Parlement ; une journée d'ateliers Inter-Massifs, le 20 septembre à Mazamet, qui a permis d'enrichir les principes de fonctionnement et d'où ont émergées 24 propositions d'actions ; une seconde Inter-Massifs qui se tiendra le 28 novembre à Quillan, pour définir le programme de travail 2018. Un vote est prévu le 21 décembre en AP, pour un lancement du Parlement en janvier 2018.

Des préoccupations communes aux deux massifs ont fait émerger des enjeux transversaux :

Une montagne attractive

Une montagne multi usages

Un décloisonnement des secteurs d'activités

Une montagne ouverte sur la région et les villes, et surtout l'ambition que la Région Occitanie devienne la région qui défend la Montagne au niveau national et européen.

En réponse à ces enjeux, à ces défis, 4 priorités

Potentiel de dynamisation de l'économie montagnarde

Désenclavement et couverture numérique des territoires

Maintien des services aux publics et du cadre de vie

Préservation et valorisation de l'environnement

Les rôles, la composition et le fonctionnement du Parlement peuvent être identifiés en fonction des « plus » qu'il apporte : inclusif, ouvert à tous et intégrant fortement la société civile et les acteurs de terrain, il développe une approche inter-massifs, dans une dynamique de croisement des regards, puisque différents secteurs d'activités et différents types d'acteurs qui travaillent ensemble se mettront au travail sur des sujets concrets. La conduite d'expérimentations sera fortement encouragée.

L'animation, partagée avec les acteurs de la Montagne, sera pilotée par la Région.

Le Parlement fédèrera 4 groupes d'acteurs : les acteurs de terrain, les territoires de projets, les institutionnels, les experts.

Ces quatre groupes, réunis 4 quatre fois par an, fonctionneront également en groupes projets : 4 ou 5 groupes -projets doivent être prochainement définis.

En terme de calendrier, sera proposée lors de l'AP du 21 décembre une feuille de route présentant les premières actions labellisées « Parlement de la Montagne 2018 ».

L'activation du Parlement se fera à l'occasion d'un évènement couplé avec les vœux aux acteurs de la Montagne. Puis au cours de l'année, deux ou trois évènements rassemblant la communauté montagnarde permettront de rendre visibles les projets. Enfin en décembre 2018 sera adopté le Plan Montagne Occitanie.

Agnès Saurat

Quelques repères :

2 massifs montagneux : les Pyrénées et le Massif Central

Les massifs montagneux représentent 54,8% de la superficie régionale

12 départements sur 13 sont montagneux



Mobilité en Occitanie



Le lundi 13 novembre se tenait à Toulouse un colloque régional organisé par les deux CER Cheminots Mobilités de notre territoire. La Région, l'Etat, la SNCF (Réseau, Mobilités, Logistics), mais aussi le CESER et les représentants CGT des cheminots étaient conviés à ce grand rendez-vous. Plus de 400 personnes dans la salle, attentives aux différents échanges du jour.

Deux tables rondes ont permis d'évoquer les points essentiels sur, d'une part les moyens donnés pour répondre aux besoins des usagers et aux exigences du service public SNCF (TER), et d'autre part les engagements en terme de mobilités (Intercités, trains de nuit, TGV, Fret) pour desservir l'ensemble des territoires et satisfaire les besoins.

A l'occasion de la seconde table ronde, je suis intervenu pour confirmer l'engagement de la Région dans l'Intermodalité, dans la complémentarité entre les modes de transports et entre les SNCF plutôt que de parler de mise en concurrence. J'ai décliné nos actions pour les TER,

pour les Trains d'équilibre du Territoire de jour et de nuit, pour le Fret, pour la grande vitesse. J'ai partagé les difficultés rencontrées avec les différentes directions de la SNCF. J'ai réaffirmé notre volonté d'une convention SnCF TER et Région Occitanie de longue durée, sans doute 7 ou 8 ans, la signature de cette convention étant maintenant envisagée pour le premier trimestre 2018.

Rappelant nos interventions fortes pour maintenir les trains de nuit et dénonçant la décision unilatérale de la SNCF de suspendre le Paris- Rodez pour au moins un trimestre, j'ai fait part de nos inquiétudes pour la Ligne Aubrac. La fermeture provisoire de Rodez- Séverac n'est pas acceptable de notre point de vue.

Cette rencontre, malgré l'absence remarquée de l'Etat, fut importante pour dire une nouvelle fois notre volonté d'un grand service régional des transports, notre choix politique assumé de placer le transport ferré au cœur du dispositif.

Jean-Luc Gibelin
Vice-président
en charge des Mobilités
et des Infrastructures de Transports
www.jean-luc-gibelin.com

